

RESERVATION DE SALLE

JE SOUSSIGNE(E) Madame, Monsieur,
demeurant

Téléphone fixe : e-mail :
Portable : Télécopie :

DEMANDE à Madame le Maire, l'autorisation d'occuper la salle :

GAROCHE
FELIX VERDUN
(Merci de rayer les mentions inutiles)

à la date du.....

J'ATTESTE sur l'honneur que cette utilisation est faite à titre personnel et est
prévue pour la manifestation suivante :

J'AI PRIS BONNE NOTE :

- que cette réservation est nominative et qu'elle ne peut en aucun cas être
cédée à un tiers,
- qu'à compter de 22 heures, le volume de la musique doit être baissé et les
déplacements extérieurs effectués dans le plus grand respect d'autrui,
- que la salle et le matériel doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont
été mis à disposition,
- qu'en cas d'annulation, il convient d'en informer le secrétariat de mairie par
écrit, au plus tard 2 semaines avant la date retenue,
- que la remise des clés et l'état des lieux « d'entrée » s'effectueront la veille
ou le jour de la réservation sur rendez-vous, par Monsieur GAMEL Laurent
(06.33.25.08.94)
- du règlement relatif à l'utilisation des salles communales auquel je dois me
conformer.

JE M'ENGAGE, afin de finaliser la réservation, à remettre dans les 15 jours suivant l'avis favorable de Madame le Maire :

- Les chèques de location, de caution pour dégradation éventuelle et de caution pour nettoyage insuffisant des locaux,
- L'attestation d'assurance,
- Un justificatif de domicile,
- Une photocopie de ma carte nationale d'identité.

JE CERTIFIE être en possession d'un exemplaire du règlement intérieur que je m'engage à respecter.

Fait à POMPERTUZAT, le

Signature :

AVIS FAVORABLE DE MADAME LE MAIRE

Le secrétariat de Mairie est autorisé à réserver la salle choisie, au profit de la personne ci-dessus nommée et à la date mentionnée, sous réserve d'obtention des documents et chèques réclamés.

DEMANDE REFUSEE, pour le motif suivant :

.....

Décision prise le

Le Maire

Christine GALVANI

N.B : En vertu de ses pouvoirs de police et de sécurité, Madame le Maire réserve à son profit ou celui de l'un des membres de son Conseil Municipal, le droit de venir contrôler le déroulement de la manifestation.